



DECLARATION SUR L'HONNEUR AU REGISTRE DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Je soussigné(e).....,

Né(e) le à

domicilié(e)

déclare sur l'honneur n'avoir été frappé(e) d'aucune des condamnations énumérées dans les dispositions des I à V de l'article Lp 331-3 du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie et relatives aux exigences professionnelles requises pour la pratique de la profession d'intermédiaire d'assurance.

*Porter la mention manuscrite
« certifié sincère et véritable »*

Fait à....., le

Signature

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende (5.369.926 F CFP) conformément aux dispositions de l'article 441.1 du code pénal.